# CONTEC FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### 1. Identification

Identificateur de produit Contec® CyQuanol (Canada)

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS FLIQ3300
Code du produit SBC38CQCA
Usage recommandé Désinfectant.
Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société Contec, Inc.

Adresse 525 Locust Grove

Spartanburg, SC 29303

États-Unis

Téléphone1-864-503-8333E-mailSDS@contecinc.com

Numéro de téléphone

d'urgence

Appeler CHEMTREC jour et nuit

États-Unis/Canada: 1.800.424.9300

Mexique: 1.800.681.9531

Hors États-Unis/Canada: +1.703.527.3887

## 2. Identification des dangers

Dangers physiquesLiquides inflammablesCatégorie 2Dangers pour la santéToxicité aiguë, par inhalationCatégorie 4Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2Dangers environnementauxDangereux pour le milieu aquatique, dangerCatégorie 3

aigu

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur très inflammables. Nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseil de prudence

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des

vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Si

Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incondia : utilises un agent d'oytination approprié

d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Contec® CyQuanol (Canada)

SDS Canada

950611 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 18-Mars-2025

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stockage

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation Élimination

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires Aucune.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthanol		64-17-5	65 - 85
Chlorure de		7173-51-5	0.1 - 1
didécyldiméthylammonium			

Remarques sur la composition

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact de composant (s) ont été retenus

comme secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les

concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

respirer confortablement. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Maux de tête. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un

larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

**Agents extincteurs** 

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

inappropriés Dangers spécifiques du Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas risquer de propager les flammes.

produit dangereux **Équipements de protection**  Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

#### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités ENTREPOSAGE DES PESTICIDES: Toujours conserver ce produit et tous les pesticides dans leur contenant d'origine. Si un contenant non étanche doit être placé dans un autre contenant, marquer le contenant extérieur pour en identifier le contenu. Protéger des températures extrêmes. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Etats-Unis. ACGIH, TLV (Valeur Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Canada. Alberta VLE's. (Loi sur Composants	la santé et sécurité au travail, F Type	lèglement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m3
		1000 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97. et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Valeur Composants Type

Éthanol (CAS 64-17-5) STEL 1000 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants Valeur

Éthanol (CAS 64-17-5) STEL

Canada - Territoires du Nord-Ouest

Composants Valeur Type Éthanol (CAS 64-17-5) STEL 1250 ppm **TWA** 1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Composants Valeur Type

**STEL** Éthanol (CAS 64-17-5) 1000 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail) Composants Valeur

Éthanol (CAS 64-17-5) **TWA** 1000 ppm

Type

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants Type Valeur Éthanol (CAS 64-17-5) 15 minutes 1250 ppm 8 heures 1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

1000 ppm

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en caoutchouc. Vérifiez

d'abord auprès d'un fournisseur réputé.

**Autre** 

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** 

Si les contrôles d'ingénierie ne permettent pas de maintenir les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été établies), porter un appareil respiratoire

homologué.

**Dangers thermiques** 

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide. État physique **Forme** Liquide clair. Couleur Incolore. Alcool. Odeur

Point de fusion et point de

congélation

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage de

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

points d'ébullition

**Inflammabilité** Liquide et vapeur très inflammables.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point d'éclair 18.5 °C (65.3 °F) TVC

**Température** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

d'auto-inflammation

Température de décomposition La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**pH** 3.7 (25 °C (77 °F))

Viscosité cinématique La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Solubilité

**Solubilité (eau)** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Coefficient de partage -0.31 (Éthanol)

(n-octanol/eau) (valeur log)

Tension de vapeur La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Masse volumique et/ou densité relative

Densité 0.86

Densité de vapeur La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Caractéristiques des particules Non applicable, le produit est un liquide.

**Autres informations** 

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

**Viscosité** 3.23 cSt (20 °C/68 °F)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Produits de décomposition

dangereux

Agents comburants forts.

Oxydes de carbone.

#### 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et

peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

Contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Maux de tête. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un

larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

**Produit** Espèces Résultats d'épreuves Contec® CyQuanol (Canada) (CAS Mélange) Aiguë Cutané DL50 Rat > 5000 mg/kg Tests effectués Inhalation CL50 Rat > 2.1 mg/l Tests effectués Orale **DL50** Rat > 5000 mg/kg Tests effectués Composants **Espèces** Résultats d'épreuves Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5) Aiguë **Orale DL50** Rat 331 mg/kg Éthanol (CAS 64-17-5) Aiguë Cutané DL50 Rat > 2000 mg/kg Inhalation Vapeur CL50 Souris 39 g/m3, 4 heures **Orale DL50** Rat 7000 - 11000 mg/kg Corrosion cutanée/irritation Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. cutanée Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux. graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. Mutagénicité sur les cellules Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. germinales Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Cancérogénicité Carcinogènes selon l'ACGIH Éthanol (CAS 64-17-5) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Éthanol (CAS 64-17-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et provoquer des Effets chroniques

lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CL50 Puce d'eau (Daphnia magna) 0.16 mg/l, 48 heures

Poisson CL50 Saumon Coho, saumon argenté >= 0.32 - <= 0.56 mg/l, 96 heures

(Oncorhynchus kisutch)

Éthanol (CAS 64-17-5)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CL50 Ceriodaphnia dubia 5012 mg/l, 48 heures

> Daphnia magna 454 mg/l, 11 Jours

Poisson CL50 Pimephales promelas 13480 mg/l, 96 heures

Chronique

Crustacés NOEC Ceriodaphnia dubia 9.6 mg/l, 10 Jours

> (concentration sans effet observé)

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Éthanol (CAS 64-17-5) -0.31

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

ÉLIMINATION DES PESTICIDES : Ne pas contaminer la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement. Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des

déchets agréée.

ÉLIMINATION DU CONTENEUR: Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ni remplir à nouveau ce conteneur. Offrez-le au recyclage si disponible, ou jetez le conteneur vide à la poubelle. ÉLIMINATION DU CONTENEUR: Conteneur rechargeable. Remplir le conteneur en plastique uniquement avec cette marque de pesticide. Ne pas réutiliser ce conteneur à d'autres fins. Proposer le conteneur en plastique au recyclage, si disponible, ou le jeter à la poubelle.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

# 14. Informations relatives au transport

**TMD** 

**Numéro ONU** UN1170

Désignation officielle de

ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

3 Classe Danger subsidiaire

Groupe d'emballage II

Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN number UN1170
UN proper shipping name Ethanol solution

Transport hazard class(es)

Class 3
Subsidiary hazard Packing group II
Environmental hazards No
ERG Code 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG** 

UN number UN1170

UN proper shipping name ETHANOL SOLUTION

Transport hazard class(es)

Class 3
Subsidiary hazard Packing group II
Environmental hazards

Marine pollutant No. EmS F-E, S-D

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Informations générales Le produit peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est emballé en quantités inférieures à 1

litre.

Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire En stock (Oui/	/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Date de publication 18-Mars-2025

Date de la révision - Version n° 01

Autres informations Contact supplémentaire:

MacIsaac & Associates

440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada

+1 (613) 236-2250

Avis de non-responsabilité

Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.